

REGLEMENT PEREGRINE JACQUAIRE® 2018

LA PEREGRINE JACQUAIRE® est une combinaison de deux randonnées pédestres organisées successivement le samedi 14 avril et le dimanche 15 avril 2018. Ces deux journées de randonnée proposent 8 étapes différentes allant de 9,5 à 48 km sur 3 parcours au choix.

Il ne s'agit pas d'une compétition. L'allure est libre et aucun classement ni brevet ne sera établi.

Les organisateurs de **LA PEREGRINE JACQUAIRE®** couvrent par un contrat d'assurance spécifique les éventuels dommages survenus aux participants lors de la randonnée, et pour autant que ces dommages résultent de la randonnée.

Chaque participant est responsable de sa forme physique. **LA PEREGRINE JACQUAIRE®** est une épreuve qui nécessite un bon entraînement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Votre demande d'inscription à la randonnée vaut déclaration de bonne santé et affirmation de non contre-indication médicale.

Chacun est responsable de sa sécurité et est tenu de respecter le code de la route.

Chaque randonneur devra présenter son crédencial aux postes de ravitaillements afin de le faire tamponner.

Bien que le ravitaillement soit suffisant tout au long de l'itinéraire, le port d'un sac à dos est fortement conseillé afin d'avoir à disposition une boisson, une collation ou un vêtement de pluie.

Dans le cadre du droit à l'image, la participation à **LA PEREGRINE JACQUAIRE®** implique l'autorisation par tous les participants de la reproduction et/ou de la diffusion par quelques moyens que ce soient des photographies réalisées au cours de la randonnée.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation de l'organisation et justifiés par un courrier recommandé adressé aux organisateurs.

Les organisateurs de la **LA PEREGRINE JACQUAIRE®** sont amenés à collecter des informations concernant les participants par le biais d'un formulaire d'inscription. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Office de Tourisme du Pays des Eaux-Vives aux fins d'apprécier la satisfaction des participants, d'en évaluer l'impact économique et de les informer sur la prochaine édition. Ces données sont conservées 1 an et sont destinées à l'Office de Tourisme du Pays des Eaux-Vives. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant **l'Office de Tourisme du Pays des Eaux-Vives** - ot.eaux.vives@wanadoo.fr.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique "Bloctel" sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr>

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation ou à aucun remboursement des frais d'inscription.

L'inscription à **LA PEREGRINE JACQUAIRE®** vaut acceptation de ce règlement.